

PLAN D'ACCES



Equipe pluriprofessionnelle du CMPP



- ▲ Mme BRUYELLES - Directrice
- ▲ Docteur BOUDART – Médecin pédopsychiatre – Directeur Médical

Psychologues

- ▲ Marylin DEIANA
- ▲ Nadia MSYGUIDINE
- ▲ Sophie MION
- ▲ Fabienne MANENT-GUILLAUD
- ▲ Anne KUCHLER

Orthophonistes

- ▲ Anne RIPOLL
- ▲ Geneviève LETORET
- ▲ Elisabeth VALVERDE

Psychomotriciennes

- ▲ Dominique FARACO
- ▲ Marie BECHERAS
- ▲ Nicolas SAVOYAT

Mireille CHALENDARD – Assistante Sociale

Secrétariat

- ▲ Evelyne DEMONTEIL – Secrétaire Médicale
- ▲ Sandra PISONI – Secrétaire Comptable



5 rue de l'Île
07300 Tournon sur Rhône
Tél. : 04 75 08 22 62
Fax : 04 75 07 81 84
cmpp.tournon@apajh07.fr

Le CMPP est ouvert
du lundi au vendredi, de 8h à 18h
(Secrétariat de 8h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00
du lundi au jeudi et le vendredi de 08h00 à 12h00)

Antenne de Guilherand-Granges

Le CMPP est ouvert
Le lundi de 09h00 à 19h00
Le mercredi de 08h00 à 16h30
Le jeudi de 08h30 à 15h00
Le vendredi de 13h30 à 18h30

Antenne de Vernoux en Vivarais

Le CMPP est ouvert
Le vendredi de 08h30 à 17h30

Le **CMPP** est un établissement médico-social pour enfants et adolescents en difficulté sur le plan scolaire, personnel ou familial et/ou présentant des troubles de la personnalité et/ou du comportement. Il propose des consultations et des traitements en ambulatoire.

A l'issue du **diagnostic**, une synthèse d'orientation définit la nécessité, ou non, d'un **traitement**.

L'équipe pluriprofessionnelle se compose :

- d'une directrice
- d'un médecin pédopsychiatre, directeur médical
- de psychologues,
- d'orthophonistes,
- de psychomotriciennes,
- d'une assistante sociale,
- d'une secrétaire médicale,
- d'une secrétaire comptable,

L'inscription

Elle devient effective à la signature du formulaire d'inscription par le représentant légal de l'enfant.

Le bilan initial

Lors des premières séances de travail au CMPP, les praticiens procèdent à une évaluation des difficultés de l'enfant, qui permet de les préciser.

Au terme de ce bilan, les praticiens articulent leurs observations et leurs constats, et proposent, si nécessaire, des modalités thérapeutiques.

Le soin

Sur prescription du médecin pédopsychiatre, ces soins peuvent combiner :

- Consultations pédopsychiatriques,
- Psychothérapie,
- Entretiens médico- psychologiques,
- Rééducation psychomotrice,
- Rééducation orthophonique,
- Aide psychopédagogique,
- Groupe thérapeutique mono ou pluridisciplinaire,
- Groupe de parents

Les séances de soin ont une durée moyenne de 45 minutes, à un rythme hebdomadaire le plus souvent.

Les responsables légaux de l'enfant sont évidemment impliqués dans le soin de leur

enfant, et, eux-mêmes, peuvent bénéficier de l'aide de l'équipe.

La fin du traitement

L'équipe évalue l'évolution de la situation au terme de la prise en soin. Cette évaluation définit soit :

- la possibilité de l'arrêt du soin,
- le renouvellement pour une durée déterminée.

Le suivi post-traitement

L'équipe reste à la disposition de l'enfant et de ses représentants légaux pour toute aide complémentaire à l'issue de la prise en charge thérapeutique.

De même, une année après la fin de la prise en soin, le CMPP contacte la famille pour s'informer de l'évolution de l'enfant.

Les modalités financières

Le coût des séances est intégralement pris en charge par les caisses d'assurance maladie, qui rémunèrent directement le CMPP.

Pour réaliser le bilan initial, nous disposons d'un maximum de 6 séances financées sans entente préalable.

Pour la mise en route du soin, une demande d'entente préalable est adressée à la Caisse d'assurance maladie dont dépend l'allocataire. Généralement, un accord pour 30 séances est demandé et donné.